



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 97173

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le lancement d'une nouvelle chaîne d'information publique, fruit d'un partenariat entre France télévision, Radio France et l'INA. Cette chaîne doit être lancée officiellement le 1er septembre 2016 et sera diffusée sur la TNT ainsi que par les outils numériques. Cette chaîne dont le budget annoncé devrait être de 50 millions d'euros soulève nombre de questions. Est-elle utile sachant que trois chaînes privées coexistent déjà sur la TNT (BFMTV, iTélé et LCI) ? Est-elle utile alors que le contribuable finance déjà France 24 ainsi qu'Euronews (à hauteur de 10 % du capital) ? À l'heure où la France essaie de maîtriser ses comptes publics, une telle dépense se justifie-t-elle ? Alors que trois entreprises privées essayent d'assurer leur survie, il lui demande si cette concurrence lui apparaît saine.

Texte de la réponse

L'information constitue une des missions cardinales du service public audiovisuel. Il est impératif que le service public s'adapte aux nouveaux modes d'accès à l'information, faute de quoi il risque d'être marginalisé dans un moment où le besoin de décryptage des événements et la nécessité de participer à la formation d'une citoyenneté éclairée n'ont jamais paru aussi forts. Il ne s'agit pas de créer une chaîne de plus, mais de mettre à disposition de tous une offre éditoriale différente, fondée sur les valeurs de service public, et centrée sur l'analyse, le décryptage et la prise de recul. La France était, en outre, un des seuls pays européens qui ne disposait pas d'une chaîne publique d'information en continu. Par ailleurs, cette offre n'est pas redondante avec celle de France 24 ou d'Euronews, qui sont des chaînes internationales d'information, et qui ont donc prioritairement vocation à s'adresser à un public vivant hors des frontières nationales. Elle vient donc enrichir l'offre globale d'information de service public. Franceinfo ne se limite pas à une offre linéaire. Elle est également composée d'une offre numérique puissante qui s'appuie sur les pré-existantes de francetvinfo et franceinfo.fr. Le projet est réalisé à coût limité pour le contribuable : reposant sur un développement de synergies entre les sociétés de l'audiovisuel public, il est essentiellement bâti en recourant aux moyens déjà existants dans les différentes sociétés. Les moyens supplémentaires nécessaires pour financer ce chantier ne représentent que 0,4 % des ressources publiques mises à disposition du service public de l'audiovisuel, soit entre 18 et 20 M€ par an. La chaîne Franceinfo est exempte de toute publicité. L'absence de diffusion de messages publicitaires sur l'antenne de la nouvelle chaîne d'information en continu permet notamment de préserver l'équilibre économique des chaînes privées d'information.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97173

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6135

Réponse publiée au JO le : [9 mai 2017](#), page 3337